

L'hon. M. Ricard: Le ministre ne le sait pas.

M. Caouette: Monsieur le président, si c'est seulement un cas de sexe, je dis que cela ne regarde pas le Parlement; mais par ailleurs, si c'est un cas de sécurité, cela concerne le gouvernement.

[Traduction]

L'hon. M. Churchill: Je pose la question de privilège. J'ai entendu le député de Villeneuve dire ou lire tout haut «qu'un autre ministre était impliqué dans l'affaire». Aucun nom n'a été fourni. Monsieur l'Orateur, c'est la continuation de la campagne d'insinuations et de salissage qu'entreprend maintenant le député de Villeneuve. Je veux parler sur cette question de privilège. C'est le genre de choses auquel nous nous opposons depuis deux jours. Nous avons posé plus d'une fois la question de privilège parce que le ministre de la Justice a lancé des accusations contre des membres du Conseil privé lors d'une conférence de presse. A présent, le député de Villeneuve, qui dit accepter la responsabilité des déclarations qu'il lit dans un article quelconque de journal, porte des accusations contre des membres du Conseil privé sans les nommer. (*Exclamations*)

Il a employé les mots «un autre ministre». Cela cadre exactement avec le genre de questions de privilège que nous avons soulevées à l'égard du ministre de la Justice par rapport à sa conférence de presse. Cette situation a atteint le stade où le Parlement se fait tout simplement dégrader.

Une voix: Par qui?

L'hon. M. Churchill: Par des députés tels que celui de Villeneuve, par le ministre de la Justice et par d'autres qui flétrissent la réputation des membres de la Chambre des communes et font planer sur eux des soupçons.

L'hon. M. Ricard: Ils travaillent ensemble.

L'hon. M. Churchill: Ma question de privilège me concerne personnellement, elle concerne les membres de la Chambre des communes, et elle concerne sûrement tous les membres du Conseil privé qui ont servi dans un gouvernement antérieur. On ne saurait permettre que cette situation se maintienne. Elle va causer la ruine du Parlement. C'est ce qui est en train de se produire. Si les membres de cette Chambre, ministériels ou autres, se voient accorder la permission de lancer de telles accusations sans révéler aucun nom à la Chambre...

Une voix: C'est ce que vous avez voulu.

L'hon. M. Churchill: ... sans les établir, nous en sommes rendus à nous contenter de rumeurs, d'insinuations, de faussetés, de calomnies et de commérages. Personne ne saurait alors avoir confiance en notre institution. La situation est grave. Voilà pourquoi je traite actuellement de la présente question de privilège.

Il est malheureux que le député de Villeneuve se joigne aux vis-à-vis et surtout au ministre de la Justice, en tentant de dénigrer certains députés. Les privilèges de la Chambre sont de la plus haute importance et les députés ont toujours été grandement ofusqués quand leurs privilèges ont été lésés. Aujourd'hui, de nombreux orateurs éminents du parti conservateur ont parlé du tort que ce genre de débat cause à notre institution. Nous avons entendu des hommes qui, il y a quelques semaines, sont arrivés ici en s'enorgueillissant, comme il se doit, d'avoir été élus membres de cette institution et qui y ont constaté des caractéristiques qu'ils ne connaissaient pas. Jusqu'à tout dernièrement, en effet, ceux d'entre nous qui siègent au Parlement depuis bien plus longtemps ne connaissaient pas non plus ces caractéristiques qui rabaisent notre institution aux yeux de ces députés et aux yeux du public.

Et voici que le député de Villeneuve ajoute à nos soucis en prenant à son compte l'accusation qu'il vient de porter, sans désigner personne, mais en visant, par une formule générale ou une insinuation, les membres du Conseil privé de l'ancien gouvernement. On ne saurait, à mon avis, laisser passer ce fait sans s'y opposer, et plusieurs de mes honorables amis voudront sûrement traiter de cette question de privilège, car nous ne pouvons, par notre silence, laisser croire que nous approuvons ce genre de procédés qui s'attaquent aux fondements mêmes de notre régime et qui détruiront le Parlement si l'on permet qu'ils se poursuivent.

Si j'avais parlé tantôt de l'autre question de privilège dont la Chambre était saisie il y a à peine quelques minutes, j'aurais traité de la responsabilité du premier ministre dans la présente situation. Je profite de l'occasion que me fournit la question soulevée par le député de Villeneuve pour le faire. J'espère que le premier ministre du pays interviendra dans un cas où certains députés sont placés...

M. Grégoire: J'invoque le Règlement.